

Février 2021



LA PLAGNE
CHAMPAGNY EN VANOISE

CHAMPAGNY EN VANOISE

INFOS n°2

COMMISSION COMMUNICATION

MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons à parcourir ce second bulletin d'informations qui vous renseignera sur l'essentiel de la vie de la Commune. Le Conseil Municipal en profite pour présenter à tous les habitants ses meilleurs vœux pour l'année 2021 malgré une crise sanitaire « COVID-19 » qui perdure et qui inquiète à tous les niveaux.

En effet, la peur de contracter ou transmettre le virus s'ajoute à l'incertitude sur toutes les activités liées au tourisme. Nous nous efforçons de composer en fonction des annonces gouvernementales mais l'arrêt forcé des remontées mécaniques et des ressources qui y sont liées, aura forcément un impact sur les finances communales que nous espérons voir compensées, en tout ou partie, par l'Etat.

De même, la fermeture de certains services (*piscine-spa, cinéma*) entraîne aussi une perte de recettes, un peu atténuée par une fréquentation accrue du domaine nordique de CHAMPAGNY LE HAUT, spécialement durant la période des fêtes de fin d'année.

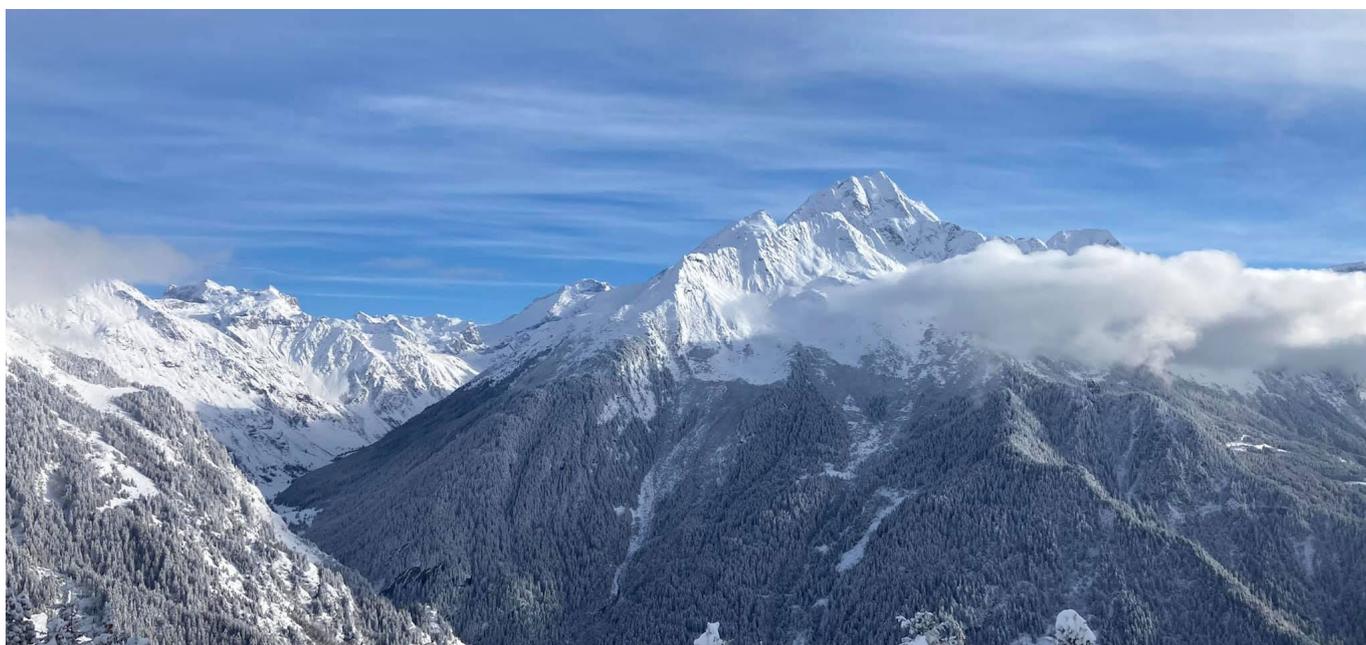
2021, nous l'espérons, ne sera pas pour autant une année blanche dans l'action municipale telle qu'elle a été approuvée par les électeurs en mars 2020.

Dès ce printemps, débutera la viabilisation du lotissement des MAILLETS, composé de 8 lots destinés à l'habitation principale. L'aménagement du Plan d'Eau des Airoles sera terminé fin juin et les terres végétales excédentaires serviront à la création de « jardins partagés » dans le secteur des Eculés. Un « Skate-park » ainsi que deux tennis verront le jour sur le site de l'ancienne hélisation de Nourgeval et, à partir du mois d'avril jusqu'en décembre prochain, sera construit le parking couvert mixte (« Balcons Etoilés » - MGM / Commune) sous l'arrivée des pistes, face à la Télécabine.

Côté études et au titre des projets les plus notables de ce mandat, un maître d'œuvre sera désigné en 2021 pour la construction d'un escalator couvert à double sens pour relier le Centre de la Station au Front de Neige.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce petit bulletin dans sa nouvelle formule et vous apportons tout notre soutien, à vous particuliers et professionnels, dans cette période si particulière et anxiogène.

le Maire,
René RUFFIER LANCHE



DEVENIR DE LA MICRO-CRÈCHE

La Communauté de Commune Val Vanoise (CCVV) vient d'annoncer la fermeture de la micro-crèche de Champagny à la date du 21/08/2021. Malgré cette fermeture, le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt pour ses habitants à maintenir une structure d'accueil.

L'idée serait de proposer une petite structure accueillant de 4 à 8 enfants maximum, de moins de trois ans.

Il ne s'agirait pas de reproduire une crèche (*il y en a une à 5km à Bozel*), mais de miser sur le faible nombre d'enfants pour permettre un accueil personnalisé avec sorties, temps calme, etc.

Il existe pour cela un mode de garde intermédiaire entre accueil individuel et accueil collectif, la MAM = maison d'assistantes maternelles. Il permet à 2 à 4 assistantes maternelles de se regrouper au sein d'un local commun pour y accueillir les enfants. La commune mettrait à disposition le local actuel. Les assistantes maternelles seraient salariées par les parents.

Ce projet nécessite de recenser les familles intéressées, en travaillant avec la PMI (*Protection Maternelle Infantile / Département de la Savoie*) et des professionnels de la petite enfance motivés par cette idée.

Si ce projet vous intéresse, contactez la Mairie au plus vite afin d'avancer sur la création du projet d'ici septembre 2021.

Pour tous renseignements: Mairie 0479550380 ou contact@mairie-champagny.fr
(Mail à adresser à l'attention de la commission enfance-jeunesse).

LA CANTINE

UNE NOUVELLE ORGANISATION

Au vu de l'augmentation importante des effectifs, il a été nécessaire de mettre en place deux services de restauration scolaire. Ainsi les deux services de 30 à 45 minutes chacun, comprenant entre 10 et 15 élèves, permet aux enfants de bénéficier d'un temps de pause méridienne plus apaisé. Le retour des élèves et celui de l'équipe est positif. Pour permettre cette nouvelle organisation, la Mairie a embauché une troisième personne à temps partiel dès la rentrée de septembre dernier.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE

L'équipe de la cantine est composée d'Elodie TARDIVEL, de Stéphanie LEGER et de Francine BRILLANT.

Francine BRILLANT a été embauchée à temps partiel en Septembre 2020 pour étoffer l'équipe.

Elodie TARDIVEL a été embauchée à temps plein lors du départ de Danièle HERARD en Novembre 2020.

UN PRESTATAIRE DE REPAS

Depuis deux ans, les repas ne sont plus fournis par le collège de Bozel (*suite à l'application de la loi «NOTRe»*) mais par le prestataire NEWREST (*cuisine basée à Albertville Lycée Jeanne d'ARC produisant 1000 repas jours*). Nous travaillons en lien avec les représentants des parents d'élèves, au changement de prestataire pour améliorer la qualité des repas des élèves. Ceci s'avère très complexe et nous ne manquerons pas de vous informer des avancées.

OUVERTURE D'UNE TROISIÈME CLASSE

L'école communale de Champagny en Vanoise dispose de deux classes multi-cycles, multi-niveaux. La composition des classes est la suivante :

1^{ère} classe : PS, MS, CE1, CE2 soit 29 élèves

2^{ème} classe : GS, CP, CM1, CM2 soit 24 élèves

La direction de l'école a fait une demande d'ouverture de classe supplémentaire en Juin 2020. L'Académie a répondu par la négative. Les arguments avancés ne satisfont ni la Mairie, ni les parents d'élèves ni les élèves et leurs enseignantes. Au regard des importants effectifs pour les trois prochaines années au moins, la Mairie et les parents d'élèves se sont mobilisés dès le mois de Septembre 2020. Malgré des courriers et leurs relances, une mobilisation pacifique, l'appui médiatique, etc... l'Académie n'a toujours pas donné suite à notre demande d'ouverture de classe.

A ce jour, la Mairie est plus que jamais mobilisée et inscrite dans la procédure de demande d'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée 2021/2022; l'école devrait alors accueillir 54 élèves.

Nous en saurons davantage dès fin Février puis Juin 2021.

ADRESSAGE DES HABITATIONS ET BÂTIMENTS

Un adressage de l'ensemble des habitations et bâtiments de la commune est en cours. Chaque rue se verra alors attribuer un nom, si elle n'en possédait pas auparavant, et la numérotation sera métrique pour l'ensemble des voies.

Quand et comment cet adressage va rentrer en vigueur ? Plusieurs étapes sont prévues :

Janvier 2021

Inventaire et dénomination de l'ensemble des rues.

Février 2021

Numérotation de l'ensemble des habitations.

Printemps-Eté 2021

Mise en place des plaques de numérotation.

L'intérêt de cet adressage est multiple :

- Mettre fin aux erreurs de livraisons
- Faciliter le repérage des touristes
- Permettre la future installation de la fibre
- Améliorer l'efficacité des secours

Nous vous tiendrons informés de l'avancée, notamment lors de la mise en place des plaques de numérotation.

VÉHICULES HORS D'USAGE DESTINÉS À LA DESTRUCTION

La Commune, par l'intermédiaire de la commission «Cadre de Vie et Environnement», soucieuse de préserver un village accueillant, vous propose une solution simple et gratuite afin d'éviter une accumulation de véhicules épaves sur le domaine public et d'organiser l'évacuation de ces derniers.

En effet depuis quelques années déjà, beaucoup de véhicules obsolètes étaient abandonnés sur les parkings de la commune générant un problème de salubrité publique et surtout une image néfaste pour notre village. Un grand nettoyage a été réalisé depuis l'automne; Nettoyage qui, nous pensons, a été remarqué par bon nombre d'habitants.

Nous rappelons que le stationnement de **plus de sept jours consécutifs** sur un parking public est considéré comme abusif et constitue une contravention de classe 2 de 35 € (*art R417-12*).

La mise en fourrière pourra être prescrite dans les conditions prévues aux *articles L325-1 à L325-3* du Code de la Route.

Une assurance doit couvrir la responsabilité civile. La gendarmerie peut établir un constat de véhicule non assuré et peut verbaliser ce manquement.

Pour éviter tous ces désagréments, si votre véhicule est destiné à la destruction comme épave, il est possible de faire procéder GRATUITEMENT à son évacuation.

Pour cela vous devez vous adresser à la mairie.

- 1 En fournissant et remettant votre carte grise barrée marquée « EPAVE » avec la date, votre signature et les clés du véhicule si vous les possédez encore.
- 2 Pour ceux qui ont perdu leur carte grise vous pouvez demander en mairie un formulaire « sur l'honneur » à remplir, pour donner l'autorisation à la mairie de procéder à la destruction du véhicule.
- 3 Si des véhicules sont abandonnés et que la commune n'a pas pu trouver les propriétaires une évacuation sera faite pour abandon de déchet sur la voie publique (*code de l'environnement art L541-1-1*) par procédure spécifique.

Une solution simple et rapide pour retrouver un village agréable.



RAPPEL : SOUSCRIPTIONS - FONDATION DU PATRIMOINE

Ces souscriptions lancées fin 2020 vont permettre pour l'une, de restaurer le monument funéraire situé dans le cimetière de Champagny le Haut, et pour l'autre de terminer la réfection de la couverture de l'Eglise St Sigismond, de son clocher, et du Presbytère adjacent.

A ce jour, près de 10 000€ ont été levés pour Champagny le Haut, et 22 000€ pour l'Eglise St Sigismond.

L'objectif est d'atteindre, d'ici l'été, la moitié des sommes à engager soit 15 000€ pour le Haut, et 40 000€ pour le Bas. Les travaux se dérouleront à l'automne 2021.

Nous vous rappelons que les sommes versées sont déductibles pour les 2/3 de votre déclaration d'impôts grâce au reçu que vous fournira la Fondation du Patrimoine.



La commune remercie tous ceux qui ont déjà participé.

Nous comptons sur la générosité des habitants, et aussi des résidents secondaires qui aiment notre village, et son patrimoine.

Ci-dessous les liens pour faire un don :

- Église Saint-Sigismond : www.fondation-patrimoine.org/70864
- Monument funéraire : www.fondation-patrimoine.org/70866

SKATEPARK ET TERRAINS DE TENNIS

Suite à la sollicitation des «skateurs» de Champagny, la municipalité a décidé d'aménager un nouvel espace avec des équipements sportifs. Celui-ci comprendra deux terrains de tennis et un «skatepark» de qualité en béton. **Les tennis seront construits sur l'ancienne hélisation de Nourgeval, la nouvelle sera aménagée à Plan Rouland, et le skatepark sera juste à côté, en face des services techniques.**

Ce skatepark sera un équipement unique dans la vallée, et renforcera l'attractivité de notre village en attirant une nouvelle clientèle à la journée. Il offrira un «plus» touristique du printemps à l'automne. Les tennis compléteront également notre offre touristique.

LES CHIFFRES

Coût prévisionnel du Skatepark : 122 000 euros
Coût prévisionnel des 2 Tennis : 53 000 euros
Subventions : Entre 15 à 20% (Région + Département)



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE LA POSTE

MAIRIE

Lundi au jeudi : 8h00-12h00 // 14h00-18h00
Vendredi : 8h00-12h00 // 14h00-17h00



POSTE

Du 15/12 au 15/04 et du 01/07 au 31/08 :
Lundi au jeudi : 8h00-12h00 // 14h00-17h00
Vendredi : 8h00-12h00 // 14h00-16h30

Du 16/04 au 30/06 et du 01/09 au 14/12 :
Lundi au Vendredi : 8h00-12h00

Lever de la boîte à lettre Mairie : 12h00

SITE NORDIQUE

La situation sanitaire que l'on subit malheureusement de façon douloureuse et qui interdit l'exploitation du domaine de ski alpin, fait que notre clientèle se reporte massivement sur les activités nordiques.

RAPPELONS QUELLES SONT CES ACTIVITÉS :

Ski de fond / Escalade sur glace
Promenades pour piétons et raquettes / Chiens de traîneaux
Ski joering / Poney luge / Balades à cheval
Luge / Grotte de neige / Montgolfière

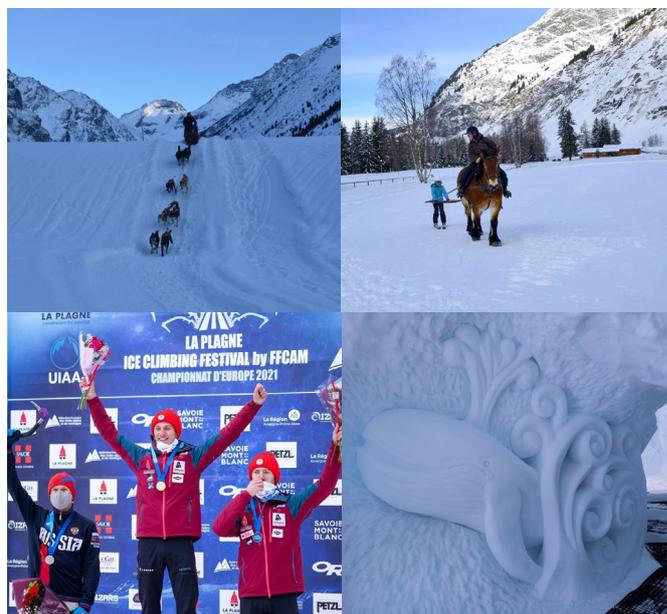
L'affluence exceptionnelle que nous avons connue lors des dernières vacances nous a amenés à prendre des dispositions particulières pour les vacances de février. Elles se traduiront par un renforcement des navettes, des aménagements en terme de stationnement, du personnel dédié à l'accueil et à l'animation.

Quelques chiffres nous permettent d'évaluer la progression de l'activité sur le site.

Le chiffre d'affaires global de la régie «nordique» se situait généralement, pour les meilleures saisons, aux alentours de 40 k€. Or, au 31 janvier de cette année, nous sommes déjà à **plus de 53 k€ de recettes!** Mais, au delà des chiffres, c'est la satisfaction de notre clientèle qui a découvert des activités de substitution qui est à retenir et qui, indéniablement, constituent un vecteur de communication majeur.

Cette même situation sanitaire catastrophique, nous prive malheureusement de la plupart des événements qui animaient la saison d'hiver du plateau de Champagny le haut. Ainsi, la « **Gorzdérètte** », le « **Marathon du Grand-Bec** », les courses de ski de fond se voient toutes annulées. Seul le **championnat d'Europe d'escalade sur glace** a pu être maintenu car figurant au calendrier officiel de l'UIAA (*fédération internationale de la discipline*). Cette compétition qui s'est déroulée les 25 et 26 janvier a rassemblé 36 athlètes venant de 7 pays différents. Si les Russes ont raflé les médailles en vitesse et en difficulté femmes, chez les hommes, **les Français ont brillé avec les médailles d'or et de bronze des deux frères Ladevant, tous deux licenciés au club de Champagny.**

Ce qu'il faut retenir également, c'est l'excellent écho médiatique que cet événement a généré auprès de la presse télé (*TF1, M6, Canal+, France 3*), radio (*France Inter, France Info,...*), écrite (*DL, Montagne Magazine...*) et sur le net (*Épic TV,...*).



DERNIÈRE INFO, L'OUVERTURE DE LA PISCINE.

Du fait de son toit amovible qui la place dans la catégorie des ERP PA (*établissements recevant du public, plein air*), nous pourrons exploiter notre piscine en ouvrant partiellement sa couverture quand les conditions météo le permettront.

Même avec les conditions restrictives que nous impose la situation sanitaire, cette offre constituera sans doute, un plus indéniable pour notre station.



En juin 2020, le Comité de site de l'Office de tourisme de Champagny en Vanoise a été renouvelé et est désormais composé de 15 membres. Il est constitué de socio-professionnels représentant les différentes catégories d'acteurs locaux (*hébergeurs, commerçants, prestataires d'activités, associations etc...*). Il est force d'initiative et de proposition pour les actions touristiques locales.

Les membres du Comité de site se sont fortement mobilisés lors de l'assemblée Générale de l'OTGP (Office de Tourisme de La Grande Plagne), en août dernier, en se portant candidat dans plusieurs catégories aux côtés des représentants des autres sites de La Plagne. Ainsi 5 champagnolais siègent désormais au Conseil d'Administration (CA) de l'OTGP : **Dominique Vially** (*Vice-Présidente de l'OTGP et Membre désigné par le SIGP issu de Champagny en Vanoise*), **Xavier Bronner** (*Président du comité de site de Champagny*), **Lorène Herrero** (*propriétaires de meublés GP*), **Lucas Penasa** (*résidences de tourisme / agences immobilières GP*), **Buthod-Garçon Tony** (*membre désigné par le SIGP issu de Champagny en Vanoise*) et **Denis Tatoud** (*membre désigné par le SIGP issu de Champagny en Vanoise*). Une belle représentativité de Champagny en Vanoise sur les 26 postes prévues au CA de l'OTGP.

Ils sont également répartis dans les différentes commissions (*communication, événements...*) et interviennent régulièrement lors des Conseils d'Administration de l'OTGP : demande de mise en place d'itinéraire de ski de randonnée (*dès le 12 décembre 2020*), valorisation et communication autour du site nordique et de la Tour de Glace, mention des 50 ans de Champagny dans le dossier presse hiver 2020/2021, etc... Cette présence montre l'implication des acteurs locaux dans le développement économique et touristique de leur commune et leur volonté de faire rayonner Champagny en Vanoise dans la Plagne.



Autre nouveauté, l'Office de tourisme de Champagny en Vanoise est désormais compétent pour le classement des meublés de tourisme. Les propriétaires peuvent ainsi directement contacter l'accueil pour un nouveau classement, tout comme une visite de renouvellement. Classer son meublé permet une meilleure visibilité de l'offre pour le client et est une garantie de la qualité de l'hébergement. La déclaration du classement, permet un abattement fiscal de 71 % sur les revenus locatifs annuels (*au lieu de 50%*) et d'être affilié à l'Agence Nationale de Chèques Vacances gratuite.



Si vous souhaitez recevoir notre newsletter, vous pouvez nous transmettre votre adresse mail.
Tél. 04 79 55 06 55 - info.champagny@la-plagne.com - www.champagny.com

JARDINS PARTAGÉS

A l'initiative de la Mairie, une association est en train d'être créée autour du projet des « Jardins partagés ». Tout le monde est le bienvenu pour adhérer au projet. L'objectif de l'Association est double : permettre aux adhérents de cultiver une parcelle en culture biologique tout en fédérant les habitants de Champagny.

Ci-dessous les échéances prévues :

MERCREDI 13 DECEMBRE 2020

Réunion publique pour déterminer les membres du bureau

HIVER 2021

Création de l'association, élaboration du règlement, du plan d'aménagement et attribution des parcelles

PRINTEMPS 2021

Préparation du terrain par la mairie : terre végétale, réseau d'eau, barrières...

ETE 2021

Prise en main des jardins par l'association



Le bureau de l'Association est maintenant formé, toutes les personnes désireuses de s'investir dans le projet sont les bienvenues.

Pour retrouver les dernières informations, c'est ici (*QR Code*) ou : www.mairie-champagny.fr/actualite/jardins-partages

Pour tous renseignements : Mairie 04.79.55.03.80
ou contact@mairie-champagny.fr

DIVERS

Une caserne de sapeurs-pompiers au coin de la rue: mais savez-vous comment elle fonctionne ?

Depuis quelques années, le Centre de Secours de Bozel qui intervient sur Champagny, a de plus en plus de mal à faire face aux sollicitations opérationnelles.

Et si vous aviez le profil de sapeur-pompier volontaire ?

N'écoutez pas les fausses idées sur les conditions d'engagements. Contactez la cheffe de centre,

Lieutenante Sandrine PEYTAVIN

(speytavin@sdis73.fr - 06 17 31 15 06),

ou son adjoint, **Lieutenant Vincent PULCINI**

(vpulcini@sdis73.fr - 06 71 00 35 03),

L'été 2021 sera marqué par le nouvel événement VTT / VTTAE Made in La Plagne : le Super8, du 8 au 11 juillet !

Ses signes distinctifs : des formats d'épreuves originaux et aventureux et la promesse de découvrir des tracés d'exception servis sur un plateau d'argent.

Pour tous renseignements : www.super-huit.com



DANS LE BUT D'ÉCONOMISER PAPIER ET ENCRE,
SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LES FUTURS «CHAMPAGNY INFOS» SOUS FORME NUMÉRIQUE,
MERCİ DE TRANSMETTRE VOTRE EMAIL AUX SERVICES DE LA MAIRIE

TÉL. 04 79 55 03 80

EMAIL : CONTACT@MAIRIE-CHAMPAGNY.FR